

Blois, le 09 décembre 2019

COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2019

I / DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Il a été versé au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR) 140 714€ à différentes communes (Chaumont-sur-Tharonne, Concriers, Cormeray, La Ferté Imbault, Marolles, Meusnes, Montrieux en Sologne, Muides sur Loire, Vernou en Sologne) afin qu'elles puissent procéder à des travaux d'aménagements et rénovations sur leur territoire.

II / GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est une compétence partagée entre l'État et le conseil départemental. Grâce à la mobilisation des collectivités territoriales et des services de l'État, le schéma 2012 révisé a rempli une part significative de ses objectifs, en matière de capacité d'accueil et d'accompagnement des familles de gens du voyage.

L'approfondissement des actions liées au logement et à l'insertion professionnelle est un des points essentiels du schéma départemental révisé 2020-2026 tout comme la scolarisation des enfants, l'accès aux droits et la santé des familles.

Cinq groupes de travail se sont organisés autour des cinq axes majeurs de développement et de recherche en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage :

- L'éducation et la scolarisation
- La santé
- L'insertion sociale et professionnelle
- La sédentarisation
- L'accueil temporaire sur des aires de stationnement.

Parallèlement, une mission de référent de parcours des personnes issues de la communauté des gens du voyage, allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et ayant élu domicile dans le département de Loir-et-Cher, est confiée à l'association issue de la fusion de l'association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies et l'association des clubs et équipes de prévention (APLEAT-ACEP), partenaire du CD41 depuis 2008.

Au 23 octobre 2019, environ 260 allocataires du RSA sont suivis. Les accompagnements portent essentiellement sur l'accès aux droits, les démarches administratives, l'éducation et la santé.

Afin de répondre au mieux aux besoins des allocataires RSA gens du voyage, aux travailleurs sociaux qui accompagnent ce public et afin de se mettre en conformité avec la législation, un marché public est en cours de rédaction pour la mise en œuvre d'un accompagnement à destination du public gens du voyage.

Dans l'attente de sa passation, afin d'éviter les ruptures de parcours dans les suivis déjà engagés par APLEAT-ACEP, en faveur des personnes issues de la communauté des gens du voyage sur le département, **il est proposé, dans l'intérêt des professionnels de l'insertion et du public, un avenant de**

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

prolongation de trois mois à la convention initiale pour un montant de 36 500 € au titre du premier trimestre 2020 (sous réserve que les crédits soient votés par CD41 lors du BP 2020).

III / SUBVENTION EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – DE L’EAU - DE L’ENVIRONNEMENT

Un total de subvention de 43 496€ répartis entre :

- **L’ADPEP 41**, soit 20 % de la dépense d’investissements éligibles s’élevant à 77 673 € HT, pour l’installation d’une chaudière collective à bois déchiqueté
- **L’Association Métha Blois Nord**, soit 20 % d’une dépense estimée à 21 300 € TTC pour la réalisation d’une étude préalable de faisabilité pour le projet de construction d’un méthaniseur collectif.
- **Le SIAEP Landes-Le-Gaulois – La Chapelle-Vendômoise – Pray – Tourailles – Lancôme** : Étude de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux d'eau potable
- **La Commune de Souesmes** : Schéma directeur d'assainissement.
- **Le conservatoire d’espaces naturels sensibles de Loir-et-Cher** pour la réalisation de travaux en faveur de la conservation du crapaud dit « sonneur à ventre jaune » sur l’ENS du marais de « Connival » à Sargé-sur-Braye, soit 58.6 % du montant global de l’opération, le reste étant complété par l’agence de l’eau Loire-Bretagne.
- **Autorisation à signer la convention tripartite pour le partage et la diffusion de données liées à l’éducation à l’environnement sur les ENS** pour l’observatoire de l’économie et des territoires.

IV / DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Aide à l’action culturelle en bibliothèque et à la création, l’extension de médiathèques et de bibliothèques : 25 875€ de subventions pour :

- **la Commune de Noyers-sur-Cher** : Spectacle « Le festin de Noël » 04/12/2019 Salle polyvalente ;
- **la Commune de Gièvres** : Textes en scène – Lecture théâtrale « Maintenant à table ! » - Compagnie Lodela (41) 07/12/2019 Espace culturel
- **la commune de Vineuil** pour les travaux d’extension de la bibliothèque municipale

Signatures de conventions de desserte avec :

- **la commune de Cellettes** pour le prêt de documents sonores et de films à la bibliothèque municipale,
- **la commune de Chaumont-sur-Loire** pour le prêt de films au point lecture.

V / POLITIQUE SPORTIVE ET ACTIVITES DE NATURE

Soutien au sport de haut niveau : le solde de la subvention au titre de la politique départementale de soutien au sport de haut niveau amateur pour la saison 2019-2020 soit 54 550€ répartis entre :

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **AAJBlois tennis, le Blois foot 41 et la société anonyme sportive professionnelle ADA Blois basket** pour l'acquisition d'une machine de shoot.

Aménagement de sites de pratique de sports de nature : 17 987€ répartis entre :

- **la communauté d'agglomération Territoires Vendômois** pour l'aménagement de chemins de randonnée pédestre.
- **la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Loir-et-Cher** pour l'aménagement de l'étang de Morthèze à Couddes.

VI / SOLIDARITÉS

1/ Convention cadre entre le département de Loir-et-Cher et le centre intercommunal de l'action sociale du blaisois pour :

- assurer sa mission de chef de file de l'action sociale sur le territoire du Loir-et-Cher, le CD41 a développé différents partenariats avec le CIAS du blaisois qui ont été formalisés par plusieurs conventions.

Cette nouvelle convention-cadre, conclue pour une durée de 5 ans, s'inscrit dans le cadre législatif actuel et se donne pour objectif de mieux coordonner l'ensemble des actions de chacun sur leur territoire commun d'intervention, ainsi que celles à prévoir ou à concevoir à l'avenir.

Cette convention d'un montant de 477 500 € porte sur :

- une délégation de mission d'action sociale territoriale pour un montant de 139 000 €,
- une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un montant de 338 500 €, sous réserve que les crédits soient votés au BP 2020.

2/ Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - seconde répartition des subventions 2019

Subventions aux associations et organismes au titre de l'année 2019 ayant reçu un avis favorable de la conférence des financeurs pour un montant total de 526 116 €. Les subventions proposées concernent des actions collectives ou individuelles de prévention.

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a notifié le concours relatif aux actions de prévention pour le Loir-et-Cher, qui s'élève à 839 167 €.

Une première répartition soumise en juillet 2019 pour un montant de 323 441 €.

A noter : le lycée Sainte-Cécile de Montoire-sur-le-Loir ayant décidé d'annuler 3 projets pour un montant total de 10 390 €, les crédits disponibles s'élèvent à 526 116 €.

- **Attribution de 436 116 € de subventions pour des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.**
- **Attribution de 90 000 € de subventions pour des actions en lien avec l'habitat.**

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

3/ Habitat – construction de logements – garanties d’emprunts

- Construction de deux logements situés à Valloire-sur-Cisse, centre bourg de Chouzy-sur-Cisse - garantie du département pour un emprunt contracté par l'office public de l'habitat de Loir-et-Cher, terres de Loire habitat, auprès de la caisse des dépôts et consignations (le cd41 garantit le prêt de 233 082€)
- Construction de quatre logements à Valloire-sur-Cisse, centre bourg de Chouzy-sur-Cisse - garantie du département pour un emprunt contracté par l'OPH terres de Loire habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations (le cd41 garantit le prêt de 464 362€) acquisition en VEFA de 5 logements situés chemin de la varenne au Controis-en-Sologne (contres) - garantie du département pour un emprunt contracté par la société 3f centre val de Loire auprès de la caisse des dépôts et consignations (le cd41 garantit le prêt de 525 091€).
- Acquisition en VEFA de 12 logements situés chemin de la varenne au Controis-en-Sologne (contres) - garantie du département pour un emprunt contracté par la société 3f centre val de Loire auprès de la caisse des dépôts et consignations (le cd41 garantit 1 477 273 €)
- Acquisition-amélioration de huit logements situés à Muides-sur-Loire, 4 rue de l'étang - garantie du département pour un emprunt contracté par l'office public de l'habitat, terres de Loire habitat, auprès de la caisse des dépôts et consignations (le cd41 garantit 749 064€ - 50% du prêt)
- Acquisition-amélioration de quatre logements situés 4 rue de l'étang à Muides-sur-Loire - garantie du département pour un emprunt contracté par l'office public de l'habitat, terres de Loire habitat, auprès de la caisse des dépôts et consignations (le cd41 garantit 100% du prêt de 375 452 €)

À noter :

Le fonds d’urgence sécheresse, doté de la somme de 500 000€, voté en octobre 2019, a été totalement débloqué en faveur de 127 exploitations agricoles, éleveurs et producteurs de Loir et Cher. La somme de 338 000€ a déjà été versée à ce jour ; le solde le sera d’ici fin décembre 2019.

Le Président tient à saluer et remercier l’ensemble des services et partenaires (organismes agricoles et services de l’État) qui ont permis le traitement rapide des dossiers reçus et accompagné les agriculteurs en difficulté à travers cette aide en trésorerie.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12